



**HAL**  
open science

## Master Comptabilité, contrôle, audit Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Comptabilité, contrôle, audit. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02029564

**HAL Id: hceres-02029564**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029564v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

## ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris Descartes

Demande n°S3100018324

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Comptabilité, Contrôle, Audit



Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

La formation proposée est classique de type CCA, dans le domaine des sciences de gestion. Elle est ciblée sur le domaine de la comptabilité et basée sur une formation intensive. Les métiers concernés sont ceux de la comptabilité et de l'audit, dont les débouchés sont clairement identifiés et réels.

L'environnement est plutôt favorable, même si la région parisienne propose de nombreuses formations de type CCA. Néanmoins, le marché local est susceptible d'absorber les effectifs diplômés. L'insertion professionnelle ne fait aucun doute.

Il existe un adossement à la recherche, mais il ne correspond pas aux thématiques développées dans le laboratoire.

Même si des passerelles sont possibles entre la voie en apprentissage et la voie classique, le dossier semble mettre l'accent sur un cheminement L3 Sciences Comptables avec entrée sélective, puis M1 CCA, puis M2 CCA. Les entrées « extérieures » à différents niveaux ne doivent pas être négligées : étudiants issus des classes DCG, candidatures formation continue, VAE...

Par ailleurs, on peut s'interroger, plus fondamentalement, sur la pertinence de l'existence d'une mention sans spécialité. La formation de type CCA pourrait parfaitement être une spécialité d'une mention « Sciences de Gestion » ou « Sciences du Management ». Cette situation n'entamerait en rien la possibilité d'obtenir des dispenses par rapport aux diplômes comptables professionnels et éviterait cette situation un peu atypique dans la carte des formations du domaine.

L'encadrement par des enseignants-chercheurs de 6ème section gagnerait peut-être à être renforcé. Le nombre d'enseignants professionnels est effectivement un atout, mais ici, la proportion est importante et il convient de veiller à préserver la cohérence pédagogique des enseignements.

Sur la forme, nous notons quelques redondances et répétitions dans le dossier, ainsi que quelques imprécisions terminologiques notamment au sujet des instances professionnelles.

● Points forts :

- Dénomination labellisée qui appartient au réseau des Masters CCA.
- Formation qui fait appel à des intervenants professionnels.
- Formation qui a développé une voie par apprentissage.
- Equipe pédagogique dont certains membres sont impliqués dans la formation des futurs experts-comptables et commissaires aux comptes.



- Points faibles :
  - Le taux d'encadrement par des enseignants de 6<sup>ème</sup> section liés aux disciplines qui sont au cœur de la mention, gagnerait à être renforcé.
  - L'adossement à la recherche en comptabilité-contrôle est très faible.
  - Il manque de passerelles et de voies de recrutement extérieures.

## Commentaire et recommandations

- Il conviendrait de renforcer l'équipe par un ou deux enseignants-chercheurs spécialisés dans les domaines de la comptabilité-contrôle-audit.
- La mention CCA apparaît comme une mention isolée dans la carte des formations du Domaine «Droit économie gestion». Il serait bon d'en faire une spécialité et de l'intégrer dans une mention plus large dédiée aux Sciences de Gestion ou Sciences du Management. Cette situation n'affecterait en rien la situation de l'Université Paris Descartes au regard des dispenses d'épreuves du DSCG. Cette recommandation qui justifie l'évaluation globale, ne méconnaît cependant pas les qualités incontestables du parcours de formation proposé.